



## Identifier les opportunités de coopération Sud Sud entre le Brésil et la République Démocratique du Congo en matière de REDD+

### Rapport de synthèse de la composante 1 – Identification des domaines de coopération potentiels

#### Résumé du projet

---

Bien que les échanges d'expérience et de bonnes pratiques en matière de REDD+ soient de plus en plus favorisés sur la scène internationale, peu d'initiatives concrètes ont réellement vu le jour.

Le Brésil est un leader de ces échanges Sud-Sud, qui ont souvent priorisé la coopération en matière de Monitoring, notification et vérification (MNV) pour la REDD+, aussi bien en Amérique du Sud que dans le Bassin du Congo (plateforme Terracongo en RDC). Le Brésil est également actif dans d'autres secteurs de coopération pertinents pour la REDD+, comme l'aménagement du territoire et la conservation des ressources forestières.

Afin de soutenir davantage ce type de coopération Sud-Sud, le gouvernement brésilien a doté le Fonds Amazon d'une fenêtre dédiée à l'accès des pays à la recherche d'un soutien financier et technique sur la REDD+.

Par ailleurs, la RDC et le Brésil ont signé un Protocole d'entente en Septembre 2013 avec l'objectif de « promouvoir la coopération entre les parties dans le domaine de l'environnement, de la conservation de la nature, du changement climatique et de l'utilisation durable des ressources forestières ».

Cette entente couvre trois enjeux majeurs pour le développement de la REDD+ en RDC : (i) le processus REDD+ stricto sensu (incluant ses aspects financiers), (ii) les systèmes d'observation du couvert forestier ainsi que (iii) la gestion durable des forêts.

**Dans ce contexte, cette étude commanditée par EFI vise à identifier les possibilités concrètes d'échange et de transfert de connaissances entre les deux pays dans les domaines de la mise en œuvre de la REDD+ et de la gouvernance forestière. Elle s'articulera autour de trois composantes :**

- (i) Composante 1 - Identification, compte tenue des dernières avancées du processus REDD+ en RDC, des secteurs de coopération Sud-Sud les plus pertinents ;
- (ii) Composante 2 - Évaluation des bonnes pratiques et initiatives phares mises en œuvre au Brésil dans les secteurs identifiés ;
- (iii) Composante 3 - Analyse de la répliquabilité des approches identifiées au Brésil dans le contexte de la RDC et formulation de 2 à 4 projets prioritaires.

A la fin de cette étude, entre deux et quatre notes de concept de projets prioritaires seront formulées, avec la possibilité de soumettre à terme l'une d'entre elles au Fonds Amazon.

EFI a recruté une équipe d'experts nationaux et internationaux (le bureau d'études SalvaTerra et l'ONG brésilienne FAS – littéralement *Fundação Amazonas durável*) pour l'appuyer dans la réalisation de cette étude.

#### **Composante 1: Principales conclusions de la première mission à Kinshasa, RDC (10-14 mars 2014)**

---

##### **Définir un système standardisé de partage des bénéfices de la REDD+**

La RDC doit s'atteler à la définition et mise en œuvre de standards encadrant le partage des bénéfices de la REDD+, et qui pourraient être testés dans le cadre du Programme de réduction d'émissions "Maï Ndombe". Il ressort de ces consultations le besoin de comprendre quels mécanismes très concrets de partage des bénéfices ont été mis en œuvre avec succès au Brésil (notamment dans le cadre de programmes PSE):

Identifier les opportunités de coopération Sud Sud entre le Brésil et la RDC en matière de REDD+ – Rapport de synthèse de la composante 1.

- Existe-t-il un cadre ou standard national en matière de système de partage de bénéfices au Brésil et quels sont les critères retenus ?
- Quels mécanismes de traçabilité des revenus ont été mis en œuvre ?
- Comment les conflits entre parties-prenantes sur les questions de redistribution sont traités ? Comment la question du statut du carbone a été résolue ?

### **Concevoir des procédures standardisées d'aménagement du territoire**

La RDC souffre d'une absence de politique harmonisée en matière d'aménagement du territoire indispensable pour limiter les conflits d'usages des terres. Il n'existe pas de zonage national et provincial d'affectation des terres, et l'intégration des initiatives locales de cartographie des terroirs villageois dans les échelons administratifs (territoire, province) est très limitée par le manque d'orientations sous-nationales bien définies. Il ressort de ces consultations le besoin d'élaborer un zonage national d'affectation des terres ainsi que des procédures très concrètes d'aménagement du territoire au niveau sous-national :

- Comment le Brésil a-t-il procédé au zonage national d'affectation des terres ?
- Quelles sont les procédures harmonisées d'aménagement du territoire qui sont employées au Brésil ?
- Comment ont-elles été conçues et déployées sur le terrain ? Quelles difficultés ont été rencontrées pour les déployer ?

### **Promouvoir l'accès à la terre et la sécurité foncière**

Pour les communautés rurales congolaises, l'accès à la terre et la sécurisation du foncier rural sont deux contraintes majeures du développement agricole et forestier, à la base de la plupart des activités économiques en zone rurale. Non reconnu dans le droit moderne, le chef coutumier a, dans les faits, un rôle prépondérant dans les attributions foncières. Par ailleurs, l'absence de décret d'application concernant la question spécifique du foncier des communautés locales est à l'origine de nombreux conflits fonciers. Ainsi, les retours d'expérience du Brésil sur les questions suivantes pourraient s'avérer utiles selon les experts interrogés au cours de la mission :

- Quels mécanismes de sécurisation foncière existent au Brésil, en particulier pour les communautés locales (peuples "indigènes" et "traditionnels") ? Comment ces mécanismes intègrent-ils la dualité entre droit moderne et droit traditionnel ?
- Comment les "terres des peuples autochtones" sont-elles définies dans la loi ? Comment les aires et territoires des autochtones ont été identifiés et délimités ?

### **Renforcer les mesures de prévention et de lutte contre l'exploitation illégale du bois**

L'exploitation illégale du bois d'œuvre au sein de concessions "artisanales", sans plan d'aménagement, constitue l'un des facteurs de déforestation et de la dégradation forestière les plus importants en RDC. Actuellement, les moyens de contrôler cette exploitation sont très faibles au regard de l'ampleur du phénomène. Les Provinces, qui ont un rôle à jouer en la matière, disposent d'une faible autonomie financière, et connaissent des difficultés pour mettre en place une fiscalité forestière efficace et transparente. L'expérience du Brésil en matière de zonage forestier et d'encadrement de l'exploitation artisanale (par exemple, à travers les CAR – Cadastro Ambiental Rural) pourrait être mise à profit pour alimenter les réflexions dans le contexte congolais :

- Quels mécanismes de suivi-contrôle (CAR?) ont été mis en œuvre au Brésil pour permettre de réduire l'exploitation illégale de bois d'œuvre ?
- Existe-t-il un mécanisme opérationnel de prélèvement et de redistribution des recettes forestières entre les niveaux sous-national et national ?

### **Améliorer les rendements des filières agricoles et organiser les producteurs**

La sédentarisation de l'agriculture constitue un enjeu majeur de la stabilisation du couvert forestier en RDC, mais les mesures pour lutter contre la déforestation ne doivent pas compromettre la sécurité alimentaire des communautés. La sédentarisation de l'agriculture passe par notamment par des innovations techniques visant une augmentation des rendements et une meilleure gestion de la fertilité des terres. Le Brésil est un pays-phare en matière de développement agricole, bien que son développement agricole soit responsable d'une grande partie de la déforestation dans ce pays :

Identifier les opportunités de coopération Sud Sud entre le Brésil et la RDC en matière de REDD+ – Rapport de synthèse de la composante 1.

- Quelles alternatives agricoles et pastorales ont été mises en œuvre au Brésil pour s'affranchir du besoin de conquérir de nouveaux espaces fertiles pour l'agriculture aux dépens de la forêt ? (Ex: Programme Agricultura de Baixo Carbono).
- Comment les organisations paysannes ont-elles changé leurs pratiques et se sont-elles structurées pour atteindre ces résultats ? Quelles technologies ont été déployées pour mieux gérer la fertilité des sols ? Comment la R&D agricole intègre-t-elle les besoins et les attentes des petits producteurs ?
- Comment les paysans les plus isolés – qui font face à des difficultés d'évacuation, de transformation et de commercialisation – ont-ils pu bénéficier d'améliorations techniques et organisationnelles malgré leur isolement ?

### **Approvisionner les ménages en bois énergie durable**

Le bois énergie représente 95% de la consommation énergétique des ménages ruraux et près de 90% de celle des ménages urbains. Pourtant, il n'existe pas de politique bois énergie au niveau national en RDC, aucun plan d'approvisionnement en bois énergie durable des grands centres urbains, et peu d'initiatives de production durable de bois énergie. Enfin, les énergies alternatives sont encore peu développées.

- La situation est-elle similaire au Brésil vis-à-vis de la dépendance des ménages au bois énergie ? Existe-t-il des technologies permettant d'améliorer l'offre en énergie renouvelable (bois énergie, biogaz, etc.) pouvant être développées en RDC ?
- Existe-t-il des technologies permettant d'améliorer les rendements de dans la filière énergétique, pour mieux valoriser l'ensemble des matières premières agricoles et forestières ?

### **Opérationnaliser le Système national de suivi des forêts en RDC:**

Il est urgent d'opérationnaliser le système MNV congolais. De l'avis des experts consultés, la poursuite d'un appui de la part du Brésil pour mettre sur pied le système MNV congolais serait justifiée et permettrait de consolider les acquis, si tant est qu'une feuille de route claire et robuste soit établie, afin d'éviter de dupliquer les efforts actuellement consentis, et pour que le projet conçu prenne en compte les succès et les échecs des initiatives en cours.

### **Quelles perspectives de coopération entre le Brésil et la RDC ?**

A ce stade, les discussions s'orientent sur les possibilités de financer certaines activités via le Fonds Amazon. En effet, les activités REDD+ défendues par la RDC dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie-cadre nationale REDD+ s'inscrivent pleinement dans le champ d'action du Fonds Amazon, bien que pour le moment, seules les activités de suivi du couvert forestier dans les autres pays tropicaux soient éligibles.